

Liberté Égalité Fraternité



Direction départementale des Finances publiques d'Eure-et-Loir

Service de Gestion Comptable de Châteaudun 14 rue de la Madeleine 28205 CHATEAUDUN

Mél: sgc.chateaudun@dgfip.finances.gouv.fr

Objet : Délégation de signature du responsable du SERVICE de Gestion Comptable de CHATEAUDUN

Le comptable, responsable du Service de Gestion Comptable de Châteaudun,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Décide :

# Article 1:

Délégation de signature est donnée à :

- Mme PELÉ Carole, Inspectrice des Finances Publiques, adjointe au comptable chargé du Service de Gestion Comptable de Châteaudun
- -M LORENZ Benjamin, Inspecteur des Finances Publiques, adjoint au comptable chargé du Service de Gestion Comptable de Châteaudun
- à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
- 1°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement ; le délai accordé ne pouvant excéder 36 mois et porter sur une somme supérieure à 50 000€
- 2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement ;
- 3°) tous actes d'administration et de gestion du service.

# Article 2:

Délégation de signature est donnée à :

- M HUET Arnaud, Contrôleur Principal des Finances Publique,
- Mme VESIN Catherine, Contrôleuse Principale des Finances Publiques,
- Mme MEUNIER Nathalie, Contrôleuse Principale des Finances Publiques,



Liberté Égalité Fraternité



à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- 1°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement ; le délai accordé ne pouvant excéder 24 mois et porter sur une somme supérieure à 10 000€
- 2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement ;
- 3°) tous actes d'administration et de gestion du service.

# Article 3:

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- 2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement ; aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Durée maximale délais paiement	Somme maximale despour laquelle un dedélai de paiement peut être accordé
MORA-RAIN Isabelle	Contrôleur	12 mois	5 000,00 €
TEJEDOR Loic	AAP	6 mois	2 500,00 €
OLIVETTE Élodie	AAP	6 mois	2 500,00 €
GARVENES Sylvain	AAP	6 mois	2 500,00 €

#### Article 4:

Le présent arrêté annule et remplace les arrêtés précédents

# Article 5:

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Eure-et-Loir

A Châteaudun, le 01/09/2023

Le comptable public, Chef du Service de Gestion Comptable de Châteaudun

Jean-Francois LAPA VELLERIE
Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques